
**Arrêté ministériel portant renouvellement de l'agrément
de la SABAM en qualité d'organisation représentative
d'utilisateurs**

A.M. 09-03-2017

M.B. 28-04-2017

Par arrêté ministériel du 9 mars 2017, l'agrément de la société coopérative civile à responsabilité limitée des associés « SABAM », en tant qu'organisation représentative d'utilisateurs est renouvelée pour une durée de cinq ans à dater de la notification de l'arrêté.